

Sophie, victime des fuites aux examens de juin

L'ado de 15 ans se retrouve en technique...

Alors que la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet avait pourtant annoncé en juin l'annulation des examens pour lesquels des correctifs avaient circulé avant l'épreuve, Sophie, une Liégeoise de 15 ans, en fait les frais : « moflée » aux deux examens à l'origine du scandale (néerlandais et sciences), et malgré une moyenne de l'année correcte, son collège l'a obligée à abandonner le général pour le technique de transition.

« Ma fille se retrouve aujourd'hui en technique, alors qu'elle est tout à fait capable de poursuivre l'enseignement général qui lui laissait davantage de portes ouvertes pour plus tard », entame David, le papa de Sophie. « C'est donc tout l'avenir de ma fille qui est hypothéqué à cause de cette cacophonie historique autour des fuites... »

En juin dernier, comme plein d'autres ados, la jeune Liégeoise est plongée dans la tourmente de la divulgation des correctifs des examens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En sciences d'abord (l'examen a eu lieu), puis en néerlandais, dont l'épreuve est prévue

le lendemain... « *Tout l'après-midi, elle s'est demandée si l'examen aurait quand même lieu, s'il fallait étudier ou pas, sans réponse de son école* », poursuit le papa. Sophie se présente à l'examen, qui a bel et bien lieu. « *Arrive le bulletin : elle a 45/100 à l'examen de néerlandais et 48 en sciences. L'école en conclut : « nous imposons à l'élève de poursuivre ses études dans l'enseignement technique de transition ».*

Alors que la ministre a dit elle-même que les épreuves étaient annulées et qu'il fallait tenir compte des résultats de toute l'année des élèves face à la cacophonie des fuites ! Or la moyenne de l'année de Sophie est respectivement de 56,5 et de 57,5 », s'indigne David. « *À la limite, on aurait pu lui proposer de repasser ces deux examens en seconde sess' pour rester en générale, mais même pas...* »

PAS DE RÉPONSE DU RECOURS

Le papa, divorcé, ne voit le bulletin que trois jours après sa remise : le délai (48h) pour un recours interne, contre l'école, est dépassé. Désarmé, il introduit un recours externe, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais à ce jour, toujours pas de réponse... Sophie a donc fait sa rentrée en technique, dans un autre établissement où elle n'a plus aucun repère, et alors qu'elle est capable de continuer ses humanités générales. Sa famille est perdue : « *Sophie a fait des efforts pendant l'année et on la dévalorise. Si elle avait été dans un autre établissement où les deux épreuves ont effectivement été annulées, elle serait à*

présent en 3^e générale... », regrette David, qui songe à prendre un avocat. Face au 45/100 au fameux examen de néerlandais, la titulaire de l'ado se fend même d'un « *tu as lâché prise pour la dernière étape* » en commentaire sur son bulletin... Un message qui fait mal, aujourd'hui. « *Le collège n'évoque même pas le caractère exceptionnel de ces examens de juin 2015. Mais moi aussi, à son âge, j'aurais été perturbé ! Cet après-midi-là où l'affaire a éclaté, on écoutait les infos, on essayait de comprendre ce qui se passait...* »

Deux mois et demi plus tard, Sophie en fait les frais, de plein fouet. « *Peut-être d'autres parents sont-ils concernés ? Ensemble, on serait plus forts* », conclut le papa. ■

C. VRAYENNE

RÉACTION DU COLLÈGE SAINT-HADELIN

« L'épreuve en langues faite par nos profs »

À l'école de Sophie, à Visé, on répond qu'« effectivement, les examens se sont déroulés, mais le conseil de classe a délibéré sur les résultats de toute l'année scolaire, pas seulement sur les examens de juin », explique Mme Antoine, directrice du premier degré, soit les premières et deuxièmes humanités générales. Directrice qui vient d'entrer en fonction au 1er septembre et ne connaît donc pas le cas particulier de Sophie.

« Les documents du recours externe introduit par ce monsieur sont bien arrivés chez nous, nous les avons remplis et renvoyés à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la balle est donc à pré-

sent dans leur camp », ajoute-t-elle.

La directrice soutient par ailleurs que « l'examen de sciences s'était déroulé avant que le scandale n'éclate, les élèves n'auraient donc pas pu être perturbés ». La chronologie des faits semble démontrer le contraire... Et sur le bulletin, la direction précise bien que « par respect pour le travail des élèves, les épreuves externes de sciences ont été corrigées ». Quant à l'épreuve de néerlandais, « elle a été préparée par nos professeurs en interne, l'examen n'avait donc rien à voir avec les fuites ». Et il n'a pas été annulé. Dommage de n'en avoir pas prévenu les principaux intéressés... ■